

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

RETRAIT DE LA
DELIBERATION
N°D40/19
RELATIVE A
L'AUTORISATION
ACCORDEE A
MONSIEUR LE
MAIRE D'ENGAGER
UNE PROCEDURE
DE CONSULTATION
A L'ACHAT ET A LA
MAINTENANCE DES
PHOTOCOPIEURS
ET DE MATERIELS
DE REPROGRAPHIE
POUR LA VILLE DES
LILAS ET LE
CCAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA à partir de 20h15, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC jusqu'à 20h15, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Gérard MESLIN par Malika DJERBOUA, Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190926-D112-19-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°D40/19 RELATIVE A L'AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION A L'ACHAT ET A LA MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS ET DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE POUR LA VILLE DES LILAS ET LE CCAS.

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT que recourir à la centrale d'achat UGAP plutôt qu'à une procédure de passation à l'échelle du territoire lilasien permettra à la Ville des Lilas et au CCAS d'optimiser leur gain achat,

CONSIDERANT la délibération n°D40/19 du 27 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à engager et à signer une procédure en appel d'offre ouvert pour réaliser cette prestation,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le retrait de la délibération n° D40/19 du 27 mars 2019, relative à l'autorisation accordée à Monsieur le Maire d'engager et de signer une procédure de consultation d'un accord-cadre à bons de commande, en appel d'offres ouvert, relatif à l'achat et à la maintenance des photocopieurs et de matériels de reprographie pour la Ville des Lilas et le CCAS

ARTICLE 2 : DIT que les prestations d'acquisition et de maintenance des photocopieurs et de matériels de reprographie pour la Ville des Lilas et du CCAS s'effectueront par la centrale d'achat UGAP, et non par une procédure de passation d'accord-cadre en appel d'offre ouvert.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
 Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 03 OCT. 2019
 (pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par : Voix pour : 35 Voix contre Abstentions -NPPV

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190926-D112-19-DE Date de télétransmission : 27/09/2019 Date de réception préfecture : 27/09/2019
--